LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
F.S.U.

38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
capn@snuep.fr
01 45 65 02 56

AFFECTATION DES LAURÉAT·ES DES CONCOURS

NDS du 12 juin 2020 parue au *BO n°25 du 18 juin 2020*

RENTRÉE 2020

Saisie des vœux sur le site SIAL **du 17 juin au 13 juillet 2020** à midi
L'affectation dans une académie est prévue
entre le 14 juillet et le 30 juillet 2020 selon les disciplines.

CETTE FICHE EST À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL ACCOMPAGNÉE DE VOS JUSTIFICATIFS
JOIGNEZ UNE COPIE DE VOTRE DEMANDE SAISIE SUR SIAL (FICHE SYNTHÈSE)

VOUS ÊTES REÇU·E AUCONCOURSDE PLP☐ CPE ☐
Session:…… Spécialité :……
☐ Interne ☐Externe ☐Examen pro/réservé ☐Report de stage 2019/2020☐Autre (*précisez*):……..

Les modalités d'affectation dans une académie dépendent de votre situation :

SITUATION 1

❒ **lauréat·es des concours réservés et examens professionnalisés antérieurs à 2020 placé·es en report de stage**

⇨sur Sial vous demandez à être nommé·e en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous étiez précédemment nommé en qualité de contractuel·le

⇨sur Sial vous demandez un nouveau report de stage

SITUATION 2

❒ **lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et inscrit·es en M1 en 2019-2020**

❒ **lauréat·esplacé·es en report de stage en 2019-2020 pour absence d'inscription en M2 Meef et inscrit·es en M1 en 2019-2020**

⇨affectation dans l'académie où se situe l'université dans laquelle vous êtes actuellement inscrit en M1 sous réserve de la transmission de la ***copie de l'inscription en M1*** *déposée sous format PDF sur SIAL au moment de la saisie des vœux. Cette pièce ne doit pas dépasser la taille de 500Ko.*

⇨les lauréat·es inscrit·es en M1 dans une université francilienne feront connaître leur choix en classant les trois académies d'Île-de-France (Paris, Créteil et Versailles). Les demandes seront classées en fonction du barème.

SITUATION 3

Vous justifiez de 1,5 an d'équivalent temps plein, au cours des trois années précédentes, d'expérience professionnelle résultant de l'exercice de la discipline de recrutement du corpsd'accueil.

❒ **lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et titulaires d'un M2**

❒ **lauréat·es des concours non soumis aux conditions de diplôme (et troisièmeconcours)**

❒ **lauréat·es des concours internes relevant de la session 2020**

⇨sur Sial vous demandez à être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel·le.

Attention : l'enseignement en disciplines connexes n'est pas pris en compte sauf pour les différentes disciplines relevant de l'économie-gestion, les différentes disciplines relevant de la filière hôtellerie et les maths-sciences.

SITUATION 4

❒ **lauréat·es des concours externes relevant de la session 2020 et titulaires d'unM2**

❒ **lauréat·es des concours non soumis aux conditions de diplôme (dont troisièmeconcours)**

❒ **lauréat·es relevant de la session 2020 et déjà titulaires d'un M1 obtenuantérieurement**

❒ **lauréat·es des concours internes relevant de la session 2020 et ne justifiant pas de 1,5 an d'équivalent temps plein au cours des trois années précédentes d'expérience professionnelle résultant de l'exercice de la discipline de recrutement du corpsd'accueil.**

❒ **lauréat·es des sessions antérieures en report destage**

⇨sur Sial vous devez faire des vœux (6 max) qui seront bonifiés en fonction des éléments de barème prenant encompte votre situation familiale, personnelle et individuelle.

❒ **Vous êtes déjà titulaire** d'un autre corps de l'enseignement public de l'éducation nationale (1er et 2nddegré)
⇨*vous* ne participez pas aux opérations d'affectation et vous êtes maintenu·e et nommé·e stagiaire dans l'académie où vous exerciez précédemment ou, en cas de participation à l'inter, dans l'académie obtenue.

❒ **Vous demandez un report destage**

Au moment de la saisie des vœux sur SIAL, vous pouvez selon votre situation opter pour un report de stage pour effectuer un service national volontaire, pour congé de maternité, pour congé parental, pour préparer l'agrégation, pour séjour à l'étranger ou si vous ne pouvez justifier d'une inscription en M2 à la rentrée 2020 pour cause de diplômes manquants.

En report de stage en 2020/2021, vous devrez faire une nouvelle saisie de vos vœux pour la rentrée 2021 au printemps 2021. Vous serez alors affecté·e selon les modalités de la note de service 2021.

VOS COORDONNÉES	VOS VŒUX D'AFFECTATION *
Sexe : M ☐F☐ **NOM** (en majuscules, svp) :.....	*Indiquez les vœux que vous avez transmis à l'administration dans l'ordre saisi*
NOM de naissance:.....**Prénom**:.....	
Date de naissance : ...../...../.....	
Adresse:.....	**1.**.....
.....	**2.**.....
CP : I_I_I_I_I_I **Commune** :	**3.**.....
	4......
Tel : ..... Fax :	**5.**.....
Portable :.....	**6.**.....
e-mail:.....@.....	

*les candidat·es qui y sont invité·es peuvent exprimer leurs vœux, **au nombre de six au maximum,** en classant les académies souhaitées par ordre de préférence décroissante. **En cas d'absence de saisie de vœux par le/la lauréat·e, c'est l'académie d'inscription au concours qui sera considérée comme premier et unique vœu du lauréat.**

CRITÈRES DU BARÈME		Situation 4	Inscrit·e en M1 dans une université francilienne
1. Classement au concours Vous avez été reçu·e : .....ème sur.....Le classement des lauréat·es est divisé en déciles (1décile=10% des reçus). **Pour déterminer votre décile,** diviser votre rang de classement par (le nombre d'admis / 10) et arrondir si besoin à l'entier supérieur. 1er décile : **150** points — 6ème décile : **75** points 2ème décile : **135** points — 7ème décile : **60** points 3ème décile : **120** points — 8ème décile : **45** points 4ème décile : **105** points — 9ème décile : **30** points 5ème décile : **90** points — 10ème décile : **15** points Sur liste complémentaire : 5 point ○ **POINTS LIÉS AU DÉCILE :**.....		.....	.....
2. Situation familiale **Rapprochement de conjoint** (mariés ou pacsés avant le 30-06-2020 ou vie maritale avec enfants de moins de 18ans au 1-09-2020 reconnus des deux, nés ou à naître : certificat de grossesse établi avant le 30-06-2020) :	150 pts	.....	.....
Bonification par enfant à charge, dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (moins de 18 ans au 1er/09/2020).....	75 pts	.....	.....
Les bonifications pour RC et enfant sont valables sur le 1er vœu, qui doit correspondre à l'académie de résidence professionnelle du conjoint, et les académies limitrophes mentionnées immédiatement après **Autorité parentale conjointe (garde alternée ou conjointe, enfant de -18 ans au 1er/09/2020) sur le 1er vœu correspondant à l'académie de résidence professionnelle de l'ex-conjoint** ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après.	225 ptspour 1 enfant puis +75pts	.....	.....
Parent isolé avec enfant à charge de – 18 ans au 1er/09/2020 sur le 1er vœu correspondant à l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant ainsi que les académies limitrophes mentionnées immédiatement après.	140 pts		
3. Situation administrative • Travailleur·euse handicapé·e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, **sur le voeu 1**...	1000 pts	.....	.....
• Situation déclarée par les lauréat·es au moment de l'inscription au concours:			
Bonification sur l'académie d'inscription en M1 en 2018/2019 si demandée en vœu n°1	65 pts		.....
ex-titulaires de la Fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière : bonification accordée sur le 1er vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la Fonction publique.	200 pts	.....	
Contractuel·les du 2nd degré de l'EN, CPE contractuel·les, MA garantis d'emploi ou les AED et AESH : bonification accordée **sur le vœu 1** qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années.	200 pts	.....	
Emploi avenir professeur (EAP). Bonification accordée **sur le vœu 1** qui doit correspondre à l'académie d'exercice où ils/elles ont exercé pendant deux ans en tant qu'EAP	200 pts	.....	
	TOTAL =	.....	.....

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ·E

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

J'accepte de fournir au SNUEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS ou à ma section académique.

DATE : ...../...../..... **SIGNATURE** : .....

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC
F.S.U.

38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
capn@snuep.fr
01 45 65 0256

AFFECTATION DES LAURÉAT·ES DES CONCOURS

NDS du 12 juin 2020 parue au *BO n°25 du 18 juin 2020*

RENTRÉE 2020

Saisie des vœux sur le site SIAL **du 17 juin au 13 juillet 2020** à midi
L'affectation dans une académie est prévue
entre le 14 juillet et le 30 juillet 2020 selon les disciplines.

Saisie des vœux et informations vous concernant
Lors de la saisie de vos vœux sur le site SIAL, vous avez la possibilité de **vérifier et si nécessaire de corriger ou de compléter** les données relatives à votre situation personnelle et familiale. En revanche, si vous constatez que votre situation professionnelle telle qu'elle apparaît dans Sial est erronée, vous ne pouvez pas la modifier vous-même et vous devez donc en demander la correction par mail à la DGRH B2-2 par le biais d'une messagerie accessible dans l'application SIAL, en fin de saisie, dans l'onglet « synthèse », **au plus tard le 13 juillet 2020**, accompagnée des pièces justificatives et de la fiche de synthèse.

Imprimer et enregistrer votre fiche de synthèse
À la fin de votre saisie, une fiche de synthèse récapitule les éléments essentiels de la demande. Vous devez **impérativement l'imprimer ou la sauvegarder** car elle devra être jointe en cas de demande de révision d'affectation.

Pièces justificatives
Attention, les pièces seront à transmettre à l'administration sous forme dématérialisée par le biais d'une messagerie dans l'application SIAL, en fin de saisie des vœux, dans l'onglet « synthèse de votre demande ».
Reportez-vous à la note de service et à l'annexe F de cette dernière.

La justification de l'inscription en M1 se fait au moment de la saisie des vœux numériquement (PDF de moins de 500 ko) sur le serveur SIAL **du 17 juin au 13 juillet 2020** à midi.

Si vous faites valoir des services effectués en qualité d'agent·e non titulaire de l'enseignement du second degré public, à l'exception de ceux effectués en tant qu'emploi d'avenir professeur (EAP), vous n'avez aucune pièce justificative à fournir (les états de services sont directement récupérés à partir des bases de gestion académiques). En revanche, pour des services effectués dans l'enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger, vous devez fournir une pièce justificative au ministère **avant le 13 juillet 2020**. Il en est de même pour les services effectués en tant que EAP ainsi que pour les titulaires d'une des trois fonctions publiques.

Les pièces parvenant à la DGRH après la date impérative du 13 juillet 2020 ne seront pas prises en compte.
Lors de l'envoie par mail à la DGRH-B2-2 des pièces justificatives (états de services accomplis dans le privé ou à l'étranger, contrat de travail, affectation en qualité de fonctionnaire), **conservez votre mail et l'accusé de réception**. Vous pourrez ainsi faire preuve de leur envoi en cas de litige.

Votre situation familiale (rapprochement de conjoint, enfants, RRE…) ainsi que vos diplômes, titres et certificats seront examinés par le service du rectorat de l'académie d'affectation. Envoyez les pièces justificatives dès la divulgation des résultats au rectorat de l'académie obtenue. Un lien vers une page spécifique, contenant toutes les informations utiles à votre affectation en établissement, vous sera communiqué lors de la divulgation des résultats.

Révision d'affectation
Vous pouvez demander une révision de votre affectation suite à la publication des résultats. Le ministère limite cette possibilité aux seul·es premier·es non entrant·es se trouvant dans une situation familiale grave ou de handicap. Mais si vous vous trouvez dans une situation personnelle qui le justifie, faites tout de même une demande de révision d'affectation.

Attention ! Si votre demande est motivée par l'oubli de transmission de pièces justificatives en temps et en heure, celle-ci ne sera pas examinée et aucune suite ne sera donnée. D'où l'importance de bien transmettre les pièces justificatives et de pouvoir le cas échéant faire la preuve de leur envoi (accusé de réception du mail d'envoi).
Vous devez envoyer votre demande dès réception de votre résultat en RAR à :

DGRH /B2-2
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré
72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Vous devez mentionner « révision d'affectation» et préciser la discipline. En outre, la fiche de synthèse issue de SIAL dédiée à la saisie des vœux devra obligatoirement être jointe.

Transmettre par mail au SNUEP-FSU : capn@snuep.fr

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

BULLETIND'ADHÉSIONSTAGIAIRES2020-2021

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2020

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

Courriel : snuep.national@wanadoo.frSite : www.snuep.fr
Téléphone : 01.45.65.02.56

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant·es.

Ancien·ne adhérent·e oui ☐**N°** ..... non☐

M.☐ **Mme**☐ **Date de naissance :** .... / .... / .....

NOM :.....

Nom de naissance :.....

Prénom :.....

Adressecomplète:.....

.....

.....

Tél.fixe:.....**portable:**.....

E-mail: .....

Discipline précise : .....

Code (si connu) : .....

AFFECTATION :

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Nomdel'établissement:.....

RNE(facultatif)**:**.....

Ville :.....

ACADÉMIE (au 01/09/2019) : .....

* Métropole :99€ La Réunion : 129 €

Guadeloupe, Mayotte, Martinique et Guyane : 114€

Nouvelle Calédonie et Polynésie française : 15357 CFP

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *

**sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.*

RÈGLEMENT DE LA COTISATION DE 99 €

Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site☐

Chèque-s : 1x☐ 2x☐ 3x☐

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut êtrerembourséee.

ADHÉRER EN LIGNE SUR www.snuep.fr

Autorisation CNIL : *Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.*
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : .... / .... / .....

Signature :

CONTACTS ACADÉMIQUES

Aix-Marseille
Bruno BOURGINE snuep.aix-marseille@laposte.net Tél. : 04 91 13 62 81 SNUEP-FSU, 12 place du général de Gaulle 13001 MARSEILLE

Amiens
Annabelle HUMBERT Tél. : 06 51 88 08 33
sa.amiens@snuep.fr
180 ruePasteur
02300CHAUNY

Besançon
Virginie BOUVOT Tél. : 06 81 33 08 45
Adrien GARDE
Tél. : 06 82 02 18 09-
snuepbesancon@gmail.com
Maison desSyndicats
4B rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON

Bordeaux
PaulBOUSQUET
Géraldine JOUSSEAUME
NasrLAKHSASSI
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen
Benoît LECARDONNEL
sa.caen@snuep.fr Tél. : 06 77 69 22 78
3e étage, 10 rue Tancrède
50200 Coutances

Clermont-Ferrand
Ugo TREVISIOL,
Tél. : 06 25 07 6683
snuep.clermont@gmail.com
BéatriceBOSDEVESY
Tél. : 06 62 25 5515
SNUEP-FSU Maison du peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

Corse
Sandrine TOULOUSE
sa.corse@snuep.fr Tél. : 06 86 57 99 05
SNUEP-FSU,
Maison des syndicats
2 rue du Castagno
20200 Bastia

Créteil
S. HASSANI – JP COURNET
snuep.creteil@orange.fr
Tel. : 01 43 77 02 41,
06 24 26 21 46
SNUEP-FSU,
11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon
Anne ROUZIER
Philippe DUCHATEL
snuepdijon21@orange.fr
Tél. : 03 80 33 21 76
Maison des syndicats
2 Rue du Parc
71100 Châlon-sur Saône

Grenoble
Bertrand GUILLAUD-ROLLIN
bertrand.guillaud-rollin@snuep.fr
Pascal MICHELON
cpsnuepgrenoble@free.fr
Tél. : 06 04 07 8916
Tél. : 06 84 49 5778
Snuep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guyane
Sonia NEMORIN
Tél. : 06 94 40 5265
MarinaVOYER-COUPRA
Tél. : 06 94 22 0619
snuepguyane@laposte.net
SNUEP-FSU, BP847
97339 Cayenne Cedex

La Réunion
Charles LOPIN
sa.reunion@snuep.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Résidence les Longanis
Bat C, Appt 4, 7 Bd Mahatma Gandhi - 97490 Ste Clotilde

Lille
Jacques ALEMANY
lille.snuep@gmail.com
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 209 rue Nationale
59000 Lille

Limoges
Christophe TRISTAN
Olivier MARATRAT
sa.limoges@snuep.fr
Tél. : 06 24 43 4938
Tél. : 06 07 84 6186
24 bis rue de
Nexon87000 Limoges

Lyon
Séverine BRELOT
sa.lyon@snuep.fr
Tél : 04 78 53 28 60
SNUEP-FSU, Bourse du travail
salle 44, place Guichard
69003 Lyon

Martinique
Danielle AVERLANT
snuep.martinique@gmail.com
Tél : 06 96 24 69 91
Christophe HEGAT
Tél. : 06 96 09 6202
SNUEP-FSU,
41 avenue des Caneficiers
97200 Fort de France

Mayotte
Omar ATTOUMANI AMBRIRIKI
Tél. : 06 39 19 7821
Marine BOULAKHRAS
Tél. : 06 39 09 72 06
sa.mayotte@snuep.fr
SNUEP FSU –BP 57
97620 CHIRONGUI

Montpellier
Pascal MILLET
montpellier.snuep@gmail.com
Tél. : 04 67 54 10 70
Tél. : 06 45 35 72 05
SNUEP-FSU,
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue
34090 Montpellier

Nancy-Metz
Philippe DINEE
Tél. : 06 43 01 19 89
sa.nancy-metz@snuep.fr
SNUEP-FSU 54
51 rue de Metz
54000 NANCY

Nantes
Cécile
CHENEsa.nantes@snue
p.fr Tél. : 06 70 61 50
33
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
14 place Imbach 49100 Angers

Nice
Andrée RUGGIERO
snuepnice@gmail.com
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet,
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie
Aurélia VANHALLE
Tél. : + 687 921010
snuepnc@gmail.com
BP 58
98845 NOUMEA CEDEX

Orléans-Tours
Christophe MAYAM
Marylise BEAU
Patrick BERNARD
Stéphane LEROY
sa.orleans-tours@snuep.fr
Tél. : 06 28 34 66 26
SNUEP-FSU
35-37 avenue de l'Europe
41008 BLOIS Cedex

Paris
Eric CAVATERRA
Amar GHEBAÏ
Roselyne MELLOUL
Tél. : 06 08 68 9867
Tél. : 06 60 96 7320
snuepfsu75@gmail.com
SNUEP-FSU Paris
38 rue E. Oudiné
75013 Paris

Poitiers
Céline Thibaudault
celine.thibaudault@snuep.fr
Tel : 06 88 55 42 67
Snuep-Fsu
Avenue du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Polynésie Française
Emmanuel CANERI
snueppf16@gmail.com
(689) 87 74 27 98

Reims
Régis DEVALLÉ
sa.reims@snuep.fr
Tél. : 06 12 68 26 60
18 rue de Vitry
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes
Agnès PRUDENZANO
Tél : 07 69 88 52 46
Ronan OILLIC
Tél. : 06 88 31 50 59
sa.rennes@snuep.fr
SNUEP-FSU,
14 ruePapu
35000 RENNES

Rouen
Jérôme DUBOIS
Tél. : 06 19 92 75 91
jdsnuep@free.fr
Agnès BONVALET
sa.rouen@snuep.fr
Tél. : 06 89 33 14 45
SNUEP-FSU
4 rue LouisPoterat,
76100 Rouen

Strasbourg
sa.strasbourg@snuep.fr
Tél. : 06 16 90 52 18
SNUEP-FSU
4 rue de Lausanne
67000 Strasbourg

Toulouse
Agnès BERNADOU
Estelle CARRIER
Tél. : 06 26 19 6491
snueptoul@gmail.com
FSU 31 –SNUEP-FSU
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles
Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 06 52 12 9599
Tél. : 07 60 18 7878
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Oudiné
75013 Paris